

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ À L'INTENTION DES CLIENTS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

À QUI S'ADRESSE LE PRÉSENT AVIS?

Le présent avis s'adresse à vous si votre entreprise fait affaire avec Investissement Québec (« IQ »), notamment dans le cadre de nos services financiers, et que dans ce contexte, nous recevons des renseignements confidentiels concernant votre entreprise ou des renseignements personnels vous concernant ou concernant les actionnaires, les administrateurs et même selon le cas, les employés de votre entreprise. Il s'applique à votre situation si par exemple :

- Vous nous approchez dans le cadre d'un projet de votre entreprise;
- Vous faites une demande de financement auprès d'IQ;
- Nous devons procéder à des enquêtes de crédit et/ou d'antécédents;
- Nous devons prendre des sûretés;
- Nous administrons votre dossier de financement;
- Vous formulez une plainte;
- De manière générale, vous nous fournissez des informations sur votre entreprise.

Si vous souhaitez prendre connaissance de nos modalités de traitement des renseignements personnels, consultez notre [Avis de confidentialité \(Protection des renseignements personnels\)](#).

Pour plus d'informations sur la manière dont nous utilisons des témoins de connexion (cookies) lorsque vous utilisez nos sites et plateformes en ligne, vous pouvez consulter notre [Avis sur l'utilisation des témoins de connexion](#).

QUEL EST LE SUJET DE CET AVIS?

Cet avis vous renseigne sur comment IQ collecte, utilise, conserve et protège les renseignements confidentiels de votre entreprise ainsi que les renseignements personnels que votre entreprise nous communique (les « **Renseignements** »). Il contient également de l'information quant à la manière dont vous pouvez exercer certains droits.

Engager une relation d'affaires avec IQ implique que vous acceptez que les Renseignements soient traités de la manière décrite dans cet avis. Par conséquent, nous vous encourageons fortement à le lire.

CONTENU DE L'AVIS

1.	Quels sont nos engagements envers vous?	2
2.	Quels renseignements recueillons-nous et pourquoi ?	2
3.	Quand et comment recueillons-nous des renseignements?	4
4.	À qui communiquons-nous vos renseignements?	5
5.	Comment conservons-nous et protégeons-nous les renseignements?	6
6.	Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements?	7
7.	Comment nous joindre?	7
8.	Interprétation et mise à jour de l'avis	7

1. QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS?

Nous reconnaissons l'importance à accorder aux renseignements confidentiels ainsi qu'au respect de la vie privée. Pour cette raison, IQ a à cœur le maintien de standards élevés dans son traitement de tous les renseignements qu'elle est appelée à détenir et s'engage envers vous à toujours faire preuve de rigueur dans le traitement de vos Renseignements. Cela signifie notamment de :

- ✓ Vous divulguer clairement **comment nous utiliserons** les Renseignements collectés, et à ne les utiliser dans aucun autre but que celui décrit au moment de leur collecte ou au présent avis à moins d'obtenir votre consentement;
- ✓ Ne donner **accès** à vos Renseignements qu'aux employés et consultants devant y accéder pour l'exercice de leurs fonctions et pour l'accomplissement des finalités prévues au présent avis qui s'appliquent à votre entreprise;
- ✓ Ne collecter que les **Renseignements nécessaires** pour nos fins. Pour plus de détails, consultez la section [Quels Renseignements recueillons-nous et pourquoi?](#);
- ✓ Ne donner **accès aux Renseignements qu'aux tiers qui doivent nécessairement y avoir accès**, notamment ceux qui rendent des services en notre nom ou qui traitent les renseignements selon nos instructions. Pour plus de détails, consultez la section [À qui communiquons-nous vos Renseignements?](#);
- ✓ Ne **jamais vendre** les Renseignements collectés à quiconque;
- ✓ **Vous permettre de garder un contrôle** sur les Renseignements que nous détenons et que nous utilisons. Pour plus de détails, consultez la section [Quels sont vos droits à l'égard de vos Renseignements?](#).

2. QUELS RENSEIGNEMENTS RECUEILLONS-NOUS ET POURQUOI ?

Dans le cadre de notre relation d'affaires avec vous, nous pourrions être appelés à collecter auprès de vous ou de tiers, des renseignements confidentiels appartenant à votre entreprise ainsi que des renseignements personnels se rapportant à des individus. Ces Renseignements et les usages que nous en faisons sont décrits ci-bas.

Si nous devons utiliser les Renseignements à d'autres fins que celles prévues au présent avis ou celles qui vous ont été divulguées lors de la collecte, nous obtiendrons votre consentement avant de procéder.

Qu'est-ce qu'un renseignement confidentiel?

Un renseignement confidentiel est un renseignement dont la divulgation doit être restreinte à ceux qui doivent nécessairement y avoir accès en raison de son caractère non public, confidentiel ou exclusif.

Généralement, les renseignements financiers, fiscaux, techniques et commerciaux d'une entreprise seront considérés comme étant confidentiels.

Lorsque votre entreprise est la cible d'une intervention financière ou d'un service d'IQ, ou qu'elle est liée à, ou impliquée dans, une intervention financière ou un service d'IQ, voici les renseignements confidentiels que nous pourrions être appelés à collecter et les fins pour lesquelles nous les collectons.

Lesquels ¹ ? 	Pourquoi? 	Qui y a accès? 
Renseignements confidentiels		
S'il y a lieu, concernant votre entreprise : • Des informations sur sa structure organisationnelle; • Des renseignements financiers et commerciaux (états financiers, prévisions financières, informations sur le marché, produits ou services, plans d'affaires, propriété intellectuelle, etc.); • Des informations sur le projet (dépenses, financement, marchés, exportations, etc.).	Dans le cadre de toute relation d'affaires avec nous, afin de : • Ouvrir le dossier de l'entreprise; • Identifier votre entreprise et ses représentants; • Communiquer avec vous afin de répondre à vos questions et traiter votre dossier; • Rendre les services demandés; • Assurer un suivi cohérent et uniforme de la relation d'affaires; • Vous offrir des conseils adaptés ; • Analyser le dossier d'affaires quant à son admissibilité à nos services et vous proposer des services complémentaires; • De manière agrégée, évaluer le rendement et les retombées de nos produits et services. Le cas échéant, dans le cadre d'une intervention financière : • Analyser le risque financier du projet; • Mener notre processus de vérification diligente; • Établir la solvabilité des parties; • Procéder à une intervention financière; • Mettre en place des sûretés; • Administrer votre dossier, afin par exemple, de suivre le respect des conditions du financement jusqu'à son plein remboursement; • Maintenir l'intégrité de nos systèmes de gestion du risque et les améliorer au moyen d'analyses avancées. Si vous formulez une plainte : • Effectuer le suivi requis relatif à une plainte que vous avez adressée à IQ.	Dans le cadre de toute relation d'affaires avec nous : • Les membres de notre personnel impliqués dans le traitement et le suivi de votre dossier ou de votre projet; • Les membres de notre personnel en mesure de vous offrir des services complémentaires, seulement dans la mesure nécessaire afin de déterminer les services complémentaires pertinents et de vous contacter². Dans le cadre d'une intervention financière : • Votre contact d'affaires, les professionnels qui se positionnent sur votre dossier (analystes financiers et de crédit), les conseillers juridiques, les membres de notre personnel qui suivront le lien d'affaires et ceux ayant un besoin légitime et raisonnable d'y avoir accès dans le cadre de leurs fonctions. Dans le cadre d'une plainte : • Ombudsman d'IQ.

¹ Cette liste se veut un aperçu des principales informations généralement recueillies, mais elle n'est pas exhaustive. En fonction de la nature de votre projet et de l'évolution du lien d'affaires, d'autres Renseignements pourraient également devoir être communiqués à IQ.

² À noter qu'en raison de nos règles internes relatives à la protection des renseignements confidentiels, si votre entreprise est une société publique ou que votre projet est couvert par une entente de confidentialité, la capacité de certains membres de notre personnel de consulter votre dossier et de vous offrir des services complémentaires peut être plus limitée. Vous pouvez toujours faire la demande de passer outre certaines de ces mesures si vous le désirez.

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

Un renseignement est dit personnel lorsqu'il permet, à lui seul ou lorsqu'il est réuni avec d'autres renseignements, d'identifier un individu.

Les renseignements personnels se rapportent exclusivement à une personne. Ainsi, des renseignements comme le nom d'une personne, son adresse, ses coordonnées personnelles ou son dossier de crédit seront considérés comme des renseignements personnels. À noter que les renseignements professionnels d'un individu sont soumis à des règles différentes et assimilables aux renseignements confidentiels.

Dans un contexte d'affaires avec IQ, voici les renseignements personnels que votre entreprise pourrait être appelée à nous remettre et les fins pour lesquelles nous les collectons.

Lesquels? 	Pourquoi? 	Qui y a accès? 
Renseignements personnels		
S'il y a lieu, à titre indicatif, les renseignements suivants concernant un individu : • Son identité (nom, date de naissance); • Ses coordonnées (adresse personnelle, numéro de téléphone et courriel); • Son lien avec l'entreprise (titre, actionnariat); • Son historique financier (antécédents et bilan personnel).	Le cas échéant : • Pour confirmer son identité; • Pour obtenir des renseignements sur ses antécédents criminels et financiers dans le cadre d'un processus de vérification diligente.	Votre contact d'affaires qui collecte ces renseignements personnels, les professionnels qui se positionnent sur votre dossier (analystes financiers et de crédit), les conseillers juridiques, les membres de notre personnel qui suivront le lien d'affaires et ceux ayant un besoin légitime et raisonnable d'y avoir accès dans le cadre de leurs fonctions.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ([RLRQ c. A-2.1](#)), IQ a l'obligation d'avoir une [Politique en matière de protection des renseignements personnels](#) qui détaille ses obligations légales sur la protection des renseignements personnels que nous collectons, utilisons, communiquons et conservons.

3. QUAND ET COMMENT RECUEILLONS-NOUS DES RENSEIGNEMENTS?

3.1 Renseignements recueillis directement auprès de votre entreprise :

Nous sommes appelés à recueillir des Renseignements de votre part dès lors que vous :

- Communiquez avec nous;
- Recourez à nos services;
- Utilisez nos plateformes en ligne;
- Nous transmettez un formulaire, une déclaration ou tout autre document contenant des Renseignements.

En nous transmettant des Renseignements, vous consentez à ce qu’IQ les utilise conformément au présent avis et à toute fin additionnelle qui vous est présentée au moment de la collecte ou à laquelle vous consentez par la suite.

Lorsque vous fournissez par le biais de votre entreprise des renseignements personnels concernant un individu, vous êtes responsables d’obtenir son consentement afin qu’IQ les utilise de la manière prévue au présent avis, et ce, conformément aux lois applicables. Également, avant de nous transmettre des renseignements confidentiels appartenant à une entreprise, vous êtes responsable d’obtenir les autorisations requises pour ce faire.

À noter que vous n’êtes jamais obligé de nous communiquer quelque renseignement que ce soit. Vous pouvez refuser la collecte en ne fournissant pas de Renseignements. Cependant, un tel refus est susceptible de mener au rejet du dossier et peut nous empêcher d’offrir nos services à votre entreprise.

3.2 Renseignements recueillis auprès de tiers

Dans le traitement de votre dossier, nous sommes également susceptibles de recueillir des Renseignements auprès de tiers, par exemple auprès de vos conseillers juridiques externes, d’institutions financières participantes ou de registres publics. Nous pourrions également recevoir des Renseignements par des tiers agissant à titre de fournisseurs de services pour IQ, dont des agences de vérification d’antécédents et de crédit. Le cas échéant, le processus se fera en toute transparence, avec votre consentement.

Dans le cadre de la réalisation de nos activités financières, notamment à titre de mandataire du gouvernement du Québec, IQ peut également recevoir des Renseignements par l’entremise de ministères ou d’organismes gouvernementaux.

4. À QUI COMMUNIQUONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS?

Nous limitons en tout temps le partage des Renseignements à ce qui est nécessaire. Les individus et entités suivants sont ceux à qui nous sommes susceptibles de communiquer les Renseignements. À noter que lorsque nous communiquons les Renseignements à des tiers, nous nous efforcerons de les protéger au moyen d’ententes ou d’engagements de leur part visant à ce qu’ils adoptent les pratiques, les procédures et les mesures de confidentialité et de sécurité qui s’imposent.

Catégorie de tiers	Principaux motifs
Vos fournisseurs de service	Nous pouvons communiquer avec des fournisseurs de services qui agissent en votre nom et, notamment, avec vos conseillers juridiques. Nous pouvons également devoir contacter votre institution financière ou autre partenaire financier impliqué auprès de votre entreprise ou dans une transaction avec IQ. Le cas échéant, vous en serez informé.
Nos fournisseurs de service	Si applicable, des fournisseurs de services d’IQ pourraient avoir accès aux Renseignements afin, entre autres, de nous offrir les services suivants : - Vérification de vos antécédents financiers et criminels. - Accompagnement juridique - Prise de sûreté pour conclure une transaction - Services de recouvrement - Services de huissiers - Services d’experts (évaluation, environnement, immobilier, etc.) Si vous souhaitez obtenir plus d’informations sur nos fournisseurs de services, veuillez nous contacter en suivant les instructions dans la section Comment nous joindre?

Partenaires gouvernementaux	Puisqu'IQ agit à titre de mandataire du gouvernement du Québec pour la gestion de certains programmes et fonds, il est possible que dans le cours de nos activités, nous devions consulter, obtenir des approbations ou fournir une reddition de comptes à des ministères ou organismes publics. De plus, si nous estimons que votre entreprise est admissible à une mesure administrée par un ministère du gouvernement du Québec, nous pourrions communiquer vos renseignements confidentiels à ce ministère. À noter toutefois que dans ce dernier cas, nous vous informerons de notre intention de communiquer ces renseignements et vous donnerons l'opportunité de refuser la communication.
Autres organismes gouvernementaux	Afin de respecter les lois applicables, il est notamment possible qu'IQ doive se soumettre à une ordonnance d'un tribunal ou à une vérification ou une enquête d'un organisme gouvernemental ou d'une autorité canadienne ou étrangère la visant ou vous concernant, ou fournir des Renseignements en cas de soupçons de fraude, de fraude, d'incident de confidentialité ou lorsque la sécurité du public l'exige. Le cas échéant, nous pourrions devoir fournir des Renseignements vous appartenant, et ce, sans demander votre consentement au préalable. Cela inclut notamment le Vérificateur général du Québec, l'Agence du revenu du Canada, Revenu Québec ou l'Autorité des marchés financiers.

Certains de ces tiers pourraient être situés à l'extérieur du Québec, où les lois sur la protection de la vie privée et la protection de la confidentialité peuvent différer.

5. COMMENT CONSERVONS-NOUS ET PROTÉGEONS-NOUS LES RENSEIGNEMENTS?

Où les Renseignements sont-ils conservés?

Nous conservons actuellement tous les Renseignements qui nous sont communiqués au Canada. Cependant, il se peut que nous communiquions des Renseignements à des entités, incluant notamment nos fournisseurs de services, situées hors du territoire du Canada, où les lois sur la protection de la vie privée et la protection de la confidentialité peuvent différer.

Comment assurons-nous la protection et la confidentialité de vos Renseignements?

Nous mettons en place des procédures et des mesures de sécurité raisonnables et rigoureuses pour assurer la protection des Renseignements, qu'ils soient stockés sur nos serveurs ou chez l'un de nos fournisseurs de services. Notamment, les comptes employés et l'accès aux serveurs internes sont soumis à la double authentification.

Puisqu'aucune mesure de sécurité n'est absolue ou entièrement garantie, nous vous invitons, si vous avez des raisons de croire que la confidentialité des Renseignements que votre entreprise nous a communiquée ou qui la concerne a été compromise, à communiquer avec nous de la manière prévue à la section [Comment nous joindre?](#) pour nous faire part de ces motifs.

Pendant combien de temps les Renseignements sont-ils conservés?

Conformément à la *Loi sur les archives* ([RLRQ c. A-21.1](#)), IQ conservera les Renseignements reçus de votre entreprise ou de tiers jusqu'à la fin de la relation d'affaires dans le cadre de laquelle ils ont été collectés, après quoi ils seront conservés en conformité avec son calendrier de conservation, puis détruits dans le respect des exigences de la loi.

6. QUELS SONT VOS DROITS À L'ÉGARD DE VOS RENSEIGNEMENTS?

En ce qui concerne les renseignements personnels communiqués à IQ par l'entreprise ou par un tiers, les individus à qui ces renseignements personnels appartiennent peuvent exercer les droits prévus à l'[*Avis de confidentialité \(Protection des renseignements personnels\)*](#).

Vous demeurez en tout temps propriétaire de vos renseignements confidentiels. Si vous avez des questions en lien avec notre collecte ou notre utilisation de vos renseignements confidentiels, veuillez communiquer avec nous de la manière prévue à la section [**Comment nous joindre?**](#)

7. COMMENT NOUS JOINDRE?

En ce qui concerne les renseignements personnels, les individus à qui ces renseignements personnels appartiennent peuvent communiquer avec nous de la manière prévue à l'[*Avis de confidentialité \(Protection des renseignements personnels\)*](#).

En ce qui concerne les renseignements confidentiels de votre entreprise, vous pouvez envoyer toute demande, question ou commentaire concernant le traitement de vos renseignements confidentiels à votre contact d'affaires. Cette personne traitera votre demande ou vous dirigera vers la personne en mesure de le faire. Nous tâcherons de répondre à toute demande dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations quant à notre processus de traitement des plaintes, veuillez consulter la section [*Éthique*](#) de notre site Internet.

8. INTERPRÉTATION ET MISE À JOUR DE L'AVIS

Le présent avis est régi par les lois du Québec, et les lois du Canada qui y sont applicables.

Cet avis est en vigueur et à jour à la date apparaissant au bas de la page.

Il se peut que nous ayons à le modifier afin de nous adapter à des changements éventuels dans notre contexte d'affaires. Le cas échéant, la dernière version apparaissant sur cette page s'appliquera. Si nous apportons des changements à cet avis, vous en serez minimalement informé sur cette page 15 jours à l'avance.